

# **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 12 Février 2021 à 14h30**

**Présents** : MM. BARALE Alain- BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine et LUCAS Aurore

**Absents excusés** : MM. AUE Pierre - LAUGIER Lucette et TROIN François

**Secrétaire de séance** : CAMOIN Yves

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 08/01/2021 est adopté à l'unanimité.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée, de la situation sanitaire « inquiétante » qui touche la Dracénie.

A cet effet, il informe que chaque semaine, 2 personnes comproises (répondant aux critères définis) peuvent s'inscrire pour être vaccinées.

## **-I - Parc Photovoltaïque : Avenant au bail**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la promesse de bail pour le Parc Photovoltaïque arrive à son terme le 21/02/2021, et qu'il y a lieu de la proroger. Il présente l'avenant n°3, proposé par Engie Green, afin de proroger cette promesse d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 21/02/2022. Dans cet avenant, les parties s'octroient la faculté de reconduire de 3 années supplémentaires la promesse, soit jusqu'au 21/02/2025. Il est également prévu, une indemnité forfaitaire de prorogation d'un montant de 3 000 €/an, au bénéfice de la commune.

**Le Conseil Municipal, ACCEPTE cet avenant n°3 et AUTORISE le maire à le signer.**

**Délibération 2021-05**

## **- II- Personnel communal :**

**1- convention avec le Centre de Gestion du Var pour les séances d'examens psychotechniques groupées - exercice 2021**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Var pour l'année 2021, permettant de bénéficier, à titre gratuit, de la prise en charge des examens psychotechniques des Adjoints Techniques Territoriaux de la commune assurant à titre principal la conduite d'un véhicule.

**Délibération 2021-04**

## **- III- Finances :**

**1 - Loyers des appartements de la commune**

- **1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage de la Maison Maurin**

Le Conseil Municipal décide louer chacun de ces appartements à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, au prix de 550,00 € mensuel (charges OM comprises)

**Délibération 2021-07**

- **Rez-de-chaussée gauche de la Rue des Templiers**

Le Conseil Municipal décide de louer cet appartement dès que possible, au prix de 300.00 € mensuel (charges OM non comprises)

**Délibération 2021-08**

## **2- Tarifs du camping Municipal**

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'amélioration vont être rapidement entrepris et qu'afin de gérer au mieux, il y a lieu de revoir les tarifs du Camping Municipal à la hausse.

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs du Camping et Gite Municipal du Pontet à compter du 01/05/2021, selon la grille ci-dessous :

- Emplacement -parking , véhicule compris : 5,00 € /jour
- Séjour :
  - personne à partir de 5 ans : 2,50 €/ jour/ personne
  - enfant de moins de 5 ans : gratuit
  - animaux : 1,50 €/jour/animal
  
- Emplacement Mobil home : 1 200,00 €/an
- Emplacement Caravane : 600,00 €/an ou 400 € du 01/04 au 30/09
  
- Location Chambre avec douche-WC + emplacement véhicule
  - Chambre de 4 personnes : 60,00 €/nuit
  - Chambre de 10 personnes : 100,00 €/nuit
  
- Location de Mobil homes 4 places+ emplacement véhicule
  - Juillet-Aout : 120,00 €/week-end ou 400,00 €/ semaine
  - Autres mois : 100,00 €/week-end ou 300,00 €/ semaine
  
- Branchement électricité (6A), eau et assainissement : 4,00 €/jour
- Taxe de séjour : 0,22 €/jour/personne

**Délibération 2021-11**

### **- IV- Station essence :**

**1- Convention de distribution de carburant avec le SDIS 83-  
Renouvellement**

**Délibération 2021-06**

### **- V- Foret communal :**

#### **1- Plan d'aménagement forestier – ajout d'une parcelle**

L'assemblée décide d'ajouter la parcelle C 181 à la liste des parcelles composant le plan d'aménagement forestier. La surface totale de la forêt soumise au régime forestier est de 344,6470 ha répartis pour 342,7870 ha sur le territoire communal de COMPS-sur-ARTUBY et pour 1,8600 sur celui de TRIGANCE.

**Délibération 2021-09**

### **-VI- Travaux :**

**1- Demande d'aide de la Région : Appel à projet 2021 : restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé : Eglise Sainte Philomène : Réparation de la toiture**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la toiture et la façade de l'Eglise Saint Philomène située au chef-lieu, sont bien détériorées.

Depuis quelques années, des infiltrations d'eau dégradent les peintures intérieures, qui seront reprises dans les années à venir. C'est la raison pour laquelle, le Conseil Municipal a décidé de réaliser ces réparations de toiture.

Le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée un devis établi par l'entreprise Tradi-Concept-Bâtiment d'un montant de **27 495,00 € H.T.** et 32 994 € T.T.C.

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide de la Région PACA à hauteur de 50 %, soit **13 747,50 € H.T.** dans le cadre de l'appel à projet pour la Restauration et de la Valorisation du Petit Patrimoine Rural Non Protégé 2021.

**-VII- Affaires en cours ;**

**- Local de la Fontaine- Affaire BAIN :**

Monsieur le Maire informe le Conseil, que suite aux différents échanges avec notre avocat, ce dernier doit se rapprocher des vendeurs (la famille REY), pour connaître exactement dans quelle condition la famille BAIN occupait cette remise.

**Pas de délibération**

**-VII - Questions diverses.**

**- Décès de Monsieur ZERINI :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur ZERINI est décédé fin janvier 2021. Une personne du village s'est proposée pour pourvoir aux obsèques, mais qu'il faudra certainement participer financièrement aux frais d'incinération. L'assemblée approuve cette participation si besoin est.

**- Jardins communaux :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un administré sollicitant la location d'un jardin communal, qui devrait se libérer prochainement. Est ensuite évoquée, la possibilité de créer d'autres jardins, sous le puit « des Gendarmes », afin de répondre davantage au besoin de la population.

**- Stationnement :**

Il est de nouveau évoqué les différents problèmes liés au stationnement dans les rues et places du village.  
Les arrêtés déjà préparés doivent être revus pour être définitivement adoptés.

**- L'Association Montagne Habits :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des difficultés rencontrées par cette association.  
L'assemblée déplore cette situation, mais n'est pas en mesure d'attribuer une aide financière à cette structure.

**- Ecole :**

**- Travaux de plomberie :**

Ces travaux sont prévus pour la période des vacances de février 2021, pose d'un chauffe-eau – suppression d'un compteur d'eau....

**-Coin dinatoire :**

Des Conseillers interpellés par des parents d'élèves interrogent Monsieur le Maire, sur le fait que la Mairie ne fournit plus les couverts et verres, aux enfants du coin dinatoire.

La dangerosité des fourchettes fait débats, car certains enfants empruntent le bus. Certains membres présents font également remarquer que 3 employées sont présentes pour environ une quinzaine d'enfants et qu'elles disposent de suffisamment de temps pour réaliser la vaisselle.

De plus, en période Covid, la manipulation des couverts extérieurs à l'école pose question.

L'assemblée demande à Monsieur le Maire de revoir cette décision.

*La séance est levée à 17h30.*

Le Maire  
A. BARALE

